mdss alern place 35.

rapport

ACADÉMIE ROYALE DE CHIRURGIE
N. 1442

Mr. Dupuy maître en chirurgie de Bourdeaux et associé de l'academie des Sciences et arts de la même ville. à communiqué deux observations à l'academie de chirurgie. Dans la premiere (il dit) „qu'une femme agée de 40 ans, se donna dans un „acces de delire, un coup de couteau au col, qui coupa en „travers les teguments et la trachée artere, audessus de „l'échancrure du Sternum. La division des teguments etoit „de deux travers de doigt, et celle de la trachée artere „d'un demi pouce ou environ; mais celle ci paroissoit neuf „lignes audessous de la premiere. La tete, le col et le haut „de la poitrine etoient prodigieusement boursoufles, et cet „emphiseme fut tout aussi considerable immediatement „apres le coup. Mr. Loustau l'un de ses confreres qui „avoit pensé cette blessée en premier appareil estimoit „qu'apres le coup de couteau, cette femme avoit perdu „de deux livres et demi à trois livres de Sang, il la saigna „neanmoins abondamment du pied et le lendemain „à la jugulaire. La playe à été pensée cinq fois en „moins de trente six heures attendu que par l'effet „de l'expiration il sortoit par la playe une grande „quantité d'une liqueur grisatre tirant sur le rouge, „qui paroissoit venir d'un des cotez de la poitrine. La „malade fut pensée à l'hopital où elle à été „parfaitement guerie.

Nous Commissaires nommes par l'academie royale de chirurgie, à l'effet de faire notre rapport sommes d'avis de suspendre le jugement de cette observation. Jusqu'a ce que Mr. Dupuy nous est envoyé les eclaircissements suivants. La conduite que l'on à tenu dans le cours du traitement. les moiens que l'on à emploié pour la guerison ~~du blessé~~ des accidents et la durée qui ont accompagné la maladie. Les raisons qui

ARC 40
n° 31

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE BIBLIOTHÈQUE

ont fait preferer [illegible] l'adaignee de la jugulaire. Enfin
toutes les circonstances qui doivent etre exposées dans
une observation bien detaillée.

## Seconde observation.

Mr. Dupuy rapporte qu'un homme agé de 24 ans
,,recut un coup de couteau au côte gauche du bas
,,ventre, sur les limites de la region lombaire et
,,iliaque, avec issue et lesion de parties et une
,,hemoragie asses considerable. Mr. Dupuy une heure
,,apres fut mandé pour secourir ce blessé. il le trouva
,,froid et sans poulx, aiant une sputation frequente
,,mais en petite quantité en façon de nausée, il
,,avoit deja vomi une partie de son soupé. En l'examinant
,,il observa que ce blessé ne pouvoit pas étendre la
,,cuisse du côté de la blessure sans souffrir beaucoup.
,,La douleur etoit extreme vers l'ombilic, il y avoit
,,une petite portion de l'epiploon qui sortoit par la
,,playe et un pied et demi au moins d'intestin ileon
,,d'un rouge noir, et quoi qu'il fût percé de deux
,,petites ouvertures d'environ une ligne et demi, il etoit
,,neanmoins tendu comme un boudin, il s'etoit dirigé
,,dans sa sortie vers l'epine, tellement que le malade
,,etoit couché dessus. il sortit par un des trous de l'intestin
,,un lenia qui avoit deux aulnes et quelque pouces.
,,aprés avoir lavé avec du vin chaud ce paquet
,,intestinal, j'eprouvai dit l'auteur que la rentrée du
,,boyau n'etoit pas facile. mr. Dupuy introduisit apres
,,le doigt dans la playe et trouva que la portion de
,,la crete de l'os des iles qui y repondoit avoit été
,,decouverte par l'instrument et le coup avoit plongé
,,obliquement et glissé sur le muscle iliaque, Le
,,Malade devoit etre transporté à l'hopital, mr. Dupuy
,,fit un point de suture aux teguments pour prevenir

„dans le transport une nouvelle jssue. Dabord que le
„malade fut pensé il fut tranquille au vomissem.t prés.
„Le lendemain m.r Dupuy fut en consultation à l'hopital
„il vit le blessé qui avoit le ventre fort tendu et
„douloureux, la respiration difficile, le pouls tres petit.
„tous ces simptomes continuerent jusqu'au 6.e jour à la
„verité en decroissant insensiblement. Le 25 survint un
„cours de ventre auquel on remedia. Le 3 aoust tout
„étoit au mieux, le malade se leva et se promenoit
„chaque jour quoique la playe n'eût pas discontinué
„de suppurer et reprit des alimens. Le 13 le chirurgien
„de la maison dilata la playe avec le doigt. dèslors
„la suppuration devint abondante. Le 20 le malade
„eût la fievre, la suppuration disparut il sentit
„une douleur dans l'hyppocondre droit et mourut le 31,
„ À l'ouverture du cadavre on trouva que le tiers
„moien de la crete de l'os des jles etoit carié. une grande
„portion de l'epiploon et de l'ileon etoient gangrenés dans
„l'endroit qui repondoit à la playe. Les deux ouvertures
„de l'intestin s'étoient colées au peritoine l'adherence etoit
„meme forte. Enfin il s'étoit formé dans le grand lobe
„du foye un abces considerable.

Cette seconde observation quoi-que bien detaillée laisse encore des eclaircissements à desirer. elle serviront à confirmer combien les accidens suivent ordinairement les playes du bas ventre avec lesion et jssue de parties, surtout lorsqu'elles se trouvent contuses et etranglées comme m.r Dupuy annonce les avoir trouvées. Mais pour demeler les secours de l'art, d'avec les resources de la

[library stamp]

nature dans bien de cas Semblables, nous
faisons les objections Suivantes à mr. Dupuy.
1o. Létendüe quavoit la playe et si le Seul point
de Suture quil avoit fait à Suffi et si on la
laissé jusquau temps quon à fait la dilatation.
2o. La conduite et les moiens qui ont été emploies
dans le cours du traitemant.
3o. Sil ni à pas eu des Signes qui aient fait
Soubconner avant la mort du malade, une
gangrenne aux parties lesées et si dans
louverture du cadavre on à trouvé quelque
épanchemant dans la capacité du ventre. La
Solution de toutes ces choses faira entrevoir
malgré le facheux evenement qui à terminé
cette blessure, de conclure si on peut en retirer
un point avantageux dans la pratique.
Lacademie louera le zele de mr. Dupuy en
lui faisant part des faits interressans quil
observera dans le cours de sa pratique à
Paris le 18 fevrier mille Sept Cens
Cinquante Cinq.

Delaporte.

Mr. de la [illegible] pere [illegible]